

POLITIQUE

ÉTRANGÈRE

CANADIENNE



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

Notes pour une allocution du
très honorable Joe Clark,
secrétaire d'État aux
Affaires extérieures, devant la
conférence annuelle du
Comité Canada-Israël

Canada

OTTAWA (ONTARIO)

le 10 mars 1988

J'en suis à ma troisième présence à la réunion annuelle du Comité Canada-Israël depuis mon entrée en fonction au poste de secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je pourrais difficilement manifester plus clairement ma reconnaissance du CCI comme organe représentatif des vues, des préoccupations, des espoirs et des rêves de tant de Canadiens qui considèrent à juste titre les relations avec Israël comme un des fondements de la politique extérieure du Canada à l'égard du Moyen-Orient. L'engagement du Canada envers Israël - la nation et les idéaux qui ont présidé à sa création - constitue une caractéristique centrale de cette politique depuis la naissance même de l'État d'Israël.

La présence ici même, hier soir, du premier ministre Mulroney - la première présence d'un premier ministre canadien depuis la fondation du CCI, il y a 16 ans - atteste de façon péremptoire de sa sensibilité à vos préoccupations et à vos aspirations.

En cette année du quarantième anniversaire de la création d'Israël, les Canadiens se souviennent avec fierté que nous étions présents dès le début et avant même le début. Les efforts que nous avons déployés à cette époque aux Nations Unies en faveur du nouvel État juif reflétaient un des fondements de la politique canadienne, à savoir la croyance en un système multilatéral efficace au sein duquel la jeune nation israélienne pourrait pleinement mettre son potentiel en valeur. Peu de dirigeants canadiens se sont autant passionnés pour Israël que le très honorable John C. Diefenbaker, l'homme qui a suscité l'intérêt pour la vie politique chez tant de membres du gouvernement actuel et qui a largement modelé notre façon de voir les choses, y compris par l'enthousiasme que lui inspiraient la générosité et l'idéalisme de la vision sioniste. Elle était, en effet, très voisine du rêve qu'il nourrissait pour le Canada. Il est intéressant et important de noter que le premier ministre Mulroney prend la parole, par instinct et avec éloquence, à des moments critiques de l'évolution d'Israël et de la communauté juive. Il a manifesté une amitié et un leadership qui n'ont pas leur pareil.

J'évoque ces quelques souvenirs pour vous rappeler que l'existence d'étroites relations canado-israéliennes fait depuis longtemps partie intégrante de la politique étrangère du Canada. Je n'entends pas broser un tableau détaillé des relations bilatérales, ce que j'ai déjà fait devant vous il y a quinze mois, mais permettez-moi tout de même de faire quelques observations pour illustrer la vitalité de ces liens.

- Le volume des échanges entre nos deux pays connaît une augmentation constante. Les exportations canadiennes ont crû l'an dernier de 15% pour s'établir à 146 millions de dollars. Ce progrès se fonde sur les relations commerciales solides qui ont été tissées et qui continuent de s'élargir.
- Fait encore plus significatif, le volume et la gamme des biens que le Canada et Israël exportent maintenant l'un vers l'autre n'ont jamais été aussi importants. De plus, nous avons élargi le caractère de nos relations par des échanges de savoir-faire technologique.
- J'ai le plaisir de signaler des progrès dans l'application de l'accord que j'ai signé en avril 1986 avec M. Shamir, qui était alors ministre des Affaires étrangères. Cet accord prévoyait la participation conjointe du Canada et d'Israël à des projets de développement dans le tiers monde. Il nous a amenés à examiner les modalités de la contribution de chacune des deux parties à un centre de formation au Cameroun, en coopération avec ce pays.

Votre gouvernement du Canada et le gouvernement d'Israël sont déterminés à faire fond sur des relations qui ont atteint l'âge adulte et sont devenues mutuellement bénéfiques, relations complémentaires des liens interpersonnels extraordinairement étroits qui caractérisent nos rapports.

Bien que cette évolution mérite incontestablement d'être soulignée, mon désir de me trouver parmi vous aujourd'hui tient davantage à un sentiment que nous partageons, à savoir celui de vivre des heures graves. Nous assistons, tous les jours, au déroulement d'événements qui influent sur le bien-être et l'avenir de la nation juive. Un grand nombre d'entre vous ont consacré une large part de leur vie au soutien d'Israël, dont l'idée et les idéaux occupent dans vos coeurs et dans vos esprits une place importante, ce qui est également le cas d'autres amis résolus d'Israël, juifs et non juifs. Je sens que je fais partie de cette expérience.

En dépit des efforts et de la fidélité de ses amis, Israël ne vit toujours pas en paix avec ses voisins. Il est même, dans les territoires qu'il occupe depuis 1967, secoué par des troubles d'un type qu'il n'avait jamais connu auparavant. Depuis le début de décembre, les forces

israéliennes sont engagées avec les Palestiniens qui vivent à Gaza et en Cisjordanie dans un conflit sanglant et démoralisant. La violence que l'on observe dans les territoires occupés, violence qui est le fait des deux parties au conflit, interpelle notre conscience et nos coeurs, et elle met nos convictions à l'épreuve.

Un grand nombre d'entre vous ont communiqué avec le Premier ministre ou moi-même pour commenter les événements déchirants de ces trois derniers mois. Environ 2 000 Canadiens, jusqu'à maintenant, ont pris la peine de nous écrire. Ces lettres sont, dans une bonne proportion, réfléchies. La plupart se veulent constructives. Il y en a plusieurs dont la rédaction, de toute évidence, ne s'est pas faite sans douleur. Ces lettres ont pour dénominateur commun la préoccupation, et aussi l'attente que le gouvernement canadien, tout en ne perdant jamais l'histoire de vue, n'hésitera pas à aborder de façon positive ce que les auteurs de ces lettres considèrent comme une situation critique.

Je souhaiterais apporter un début de réponse à ces représentations et vous me permettez de parler sans détour. Les violations des droits de la personne auxquelles nous avons assisté en Cisjordanie et à Gaza au cours de ces dernières semaines terribles sont totalement inacceptables. Dans de nombreux cas, elles sont illégales en vertu du droit international. Le recours à des munitions chargées pour rétablir l'ordre, l'utilisation de gaz lacrymogènes pour intimider des familles dans leur foyer, les coups portés de façon à mutiler et, ainsi, neutraliser des jeunes et prévenir de nouvelles manifestations : voilà autant de méthodes auxquelles on assiste depuis quelques mois. Des fonctionnaires des Nations Unies, des observateurs de la Croix-Rouge, des équipes internationales de médecins et d'avocats, sans parler des médias, affirment qu'il est quasiment certain que ces méthodes sont utilisées délibérément comme instruments de la politique dite de la "main de fer", laquelle vise à restaurer le contrôle israélien par la force et par la peur. Ces interventions semblent s'inscrire dans une logique de l'endiguement antérieure aux troubles récents. Trop souvent, elle s'est traduite par la violation de la règle du droit, y compris par des détentions administratives, le recours - officiellement autorisé - à ce qu'on appelle des "pressions physiques modérées" sur les détenus, et une politique d'implantation dans les territoires occupés contraire au droit international.

De tels actes, quel que soit le contexte historique, quelles que soient les provocations, choquent les Canadiens - tout comme, d'ailleurs, tant d'Israéliens, que consternent et affligent

les images montrant leurs citoyens-soldats impliqués dans des événements que beaucoup, avant le début du soulèvement palestinien, auraient jugés inconcevables. Ces actes ont été dénoncés, y compris au Canada par une délégation du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Chambre des communes, composée de représentants de tous les partis qui, le mois dernier, ont séjourné en Israël et dans les territoires occupés. Je suis convaincu que les événements que j'évoque peinent profondément la grande majorité des membres du CCI, tout comme, d'ailleurs, ils peinent de nombreux autres Canadiens.

On a fait valoir que les événements relatés par les médias n'étaient que des "mythes" ne reposant que sur quelques bavures isolées. Il ne fait pas de doute que l'effet conjugué du manque de formation appropriée à la tâche de maintien de l'ordre et du jeune âge d'une partie des troupes israéliennes ont contribué à l'aggravation de la situation. Mais il nous faut ici regarder bien en face une réalité incontournable. Je ne balaie pas du revers de la main l'opinion de nombreux amis d'Israël, selon lesquels les comptes rendus des événements récents faits par les médias constituent des "instantanés" injustes d'une question complexe, dont on oublie trop facilement l'histoire en cette période de troubles. Et pourtant, ces incidents douloureux nous sont présentés de façon frappante à la télévision, tous les soirs. Malheureusement, il ne s'agit pas d'inventions qu'il conviendrait de contrer en assujettissant les médias à des restrictions plus sévères.

Votre gouvernement du Canada est conscient de la situation difficile d'Israël, de ses besoins légitimes en matière de sécurité, de ses peurs, nées de l'hostilité de ses voisins et de leurs agressions antérieures, du dilemme complexe auquel il fait face dans les territoires occupés, de l'héritage de haine et de méfiance à liquider pour qu'interviennent la réconciliation et la paix avec les Palestiniens. Toutefois, nous sommes également attachés de façon inébranlable à une seule politique en matière de droits de la personne, une politique qui reflète les valeurs fondamentales de la société canadienne et dont nous cherchons à appliquer universellement les principes. Dans cette optique, nous appelons les dirigeants politiques israéliens à faire preuve de la clairvoyance, de la compassion et de la vigueur nécessaires à la prise des décisions qui s'imposent pour garantir que les Palestiniens soient traités de façon plus humaine, que les droits de la personne soient respectés dans les territoires. Il est une mesure que le gouvernement israélien pourrait prendre immédiatement, à savoir accepter que les dispositions de la Convention de Genève relatives aux civils des territoires occupés s'appliquent à sa propre administration.

Les événements récents ont mis en relief de façon saisissante une réalité indéniable : ce sont les Palestiniens, et non les voisins arabes d'Israël, qui représentent son principal adversaire et lui posent son principal défi. Cette réalité a des incidences fondamentales sur le processus de paix. Mes entretiens avec les dirigeants de la Jordanie, de l'Arabie saoudite et de l'Égypte m'ont parfaitement convaincu qu'ils aspirent véritablement à une paix juste et durable et que, dans ce but, ils sont disposés à prêter leur concours dans le cadre de négociations. Toutefois, ils ont, eux aussi, pris note de l'évolution récente de la situation dans les territoires occupés et on peut s'attendre à ce qu'ils soient de plus en plus réticents à conclure une entente à moins qu'elle ne soit clairement acceptable pour le peuple palestinien et ses dirigeants. Des leaders comme le roi Hussein et le président Moubarak souhaitent jouer un rôle utile, mais l'instauration de la paix dans les territoires occupés est une tâche totalement hors de leur portée.

En mettant l'accent sur l'action récente d'Israël, je ne souhaite aucunement donner à penser qu'une seule partie est à blâmer. Nous condamnons tous l'odieuse attaque terroriste lancée il y a quelques jours à peine contre un autobus, dans le Sud d'Israël, et le meurtre de passagers. Cet attentat nous rappelle également avec force que le cycle de la violence doit être rompu des deux côtés. Les dirigeants palestiniens, dans le passé, n'ont pas saisi des occasions, n'ont pas pris les risques nécessaires à l'instauration de la paix. Tout comme ceux d'Israël, les dirigeants palestiniens doivent surmonter de profondes divisions dans leurs rangs et faire preuve de sagesse, de modération et de clairvoyance pour que leur peuple puisse bénéficier de la paix dans la justice. Tant les Israéliens que les Palestiniens recherchent une solution garantissant leur sécurité et leur liberté de vivre dans le système politique et social qui leur est propre. Il serait possible d'accomplir des progrès en ce sens si les dirigeants palestiniens avaient la hardiesse d'annoncer officiellement qu'ils reconnaissent l'indépendance et l'intégrité territoriale d'Israël en échange d'un retrait israélien des territoires occupés depuis 1967. De la part de l'Organisation de libération de la Palestine, des mesures en vue de l'acceptation non équivoque des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies auraient un effet profond sur l'opinion publique israélienne car elles bouleverseraient toutes les données du processus de paix. L'acceptation sans équivoque de ces résolutions par Israël serait tout aussi significative, la position de ce pays étant actuellement rendue confuse par l'intransigeance du Likoud à l'égard du principe même du compromis territorial.

Le soulèvement populaire dans les territoires a pris, de façon très réelle, valeur de tournant décisif. Une génération qui a grandi sous l'occupation a proclamé sa détermination de résister. On peut craindre que l'écrasement physique de cette résistance pourrait avoir des résultats encore plus tragiques que la persistance des troubles. Il est impossible de revenir en arrière. Il a été démontré que la politique du contrôle de la terre pendant une période indéfinie, sans reconnaissance des droits de ses habitants, avait échoué. Pour les Palestiniens, des conditions de vie tolérables ne pourront jamais compenser l'absence de dignité et de la liberté de gérer leurs affaires conformément à leurs propres valeurs.

Du point de vue israélien, un nombre croissant de porte-parole réfléchis, comme Abba Eban, qui était l'invité de votre dernière réunion, font remarquer que les seules tendances démographiques débouchent inéluctablement sur une situation dans laquelle le territoire contrôlé par Israël finira, tôt ou tard, par ne plus être juif, ou par ne plus être démocratique. Bien sûr, aucun de ces deux scénarios n'est acceptable. Le statu quo ante n'offre donc aucune solution acceptable, quelle qu'elle soit, pour l'une ou l'autre partie.

Voilà comment je vois la situation à l'heure actuelle. La question que se posent les Canadiens est la suivante : "Le Canada peut-il y faire quelque chose?" Permettez-moi de vous présenter l'approche qu'a le Canada de la crise actuelle au Moyen-Orient. Il nous faut, dans un premier temps, reconnaître que le Canada n'est pas une superpuissance et que son influence au Moyen-Orient est limitée. Le gouvernement actuel a toujours mis un soin particulier à faire en sorte que le conflit du Moyen-Orient ne devienne pas une source de division au Canada. Notre préoccupation devant la situation dans les territoires occupés se fonde en partie sur la conscience du fait qu'elle suscite des passions risquant d'opposer les Canadiens les uns aux autres. Ce sentiment de l'importance de la poursuite du dialogue entre les Canadiens nous a amenés à concevoir l'idée d'un colloque qui se tiendra ce printemps sous les auspices de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales afin de faire se rencontrer des citoyens canadiens qui ne partagent pas les mêmes positions sur ces questions.

Puisque nous parlons de dialogue, je note avec grande fierté que le CCI contribue à ce que le débat sur les questions concernant le Moyen-Orient se déroule dans une

atmosphère raisonnable et civilisée, et je l'invite à continuer dans cette voie. Je demande instamment à votre organisation d'établir et de maintenir autant de contacts que possible avec des personnes et des groupes ayant des points de vue différents sur les défis qui se posent aujourd'hui aux Israéliens et aux Palestiniens. Nous continuerons, pour notre part, de faire participer le CCI et d'autres groupes intéressés à des discussions constructives sur l'action du Canada à l'égard du Moyen-Orient. Je vous demanderai de ne pas perdre de vue un des objectifs permanents du gouvernement actuel du Canada : déterminer les mesures concrètes qui s'imposent, sur lesquelles les Canadiens peuvent s'entendre et qui constitueraient une contribution utile en vue de la mise au point d'une solution pacifique et durable des conflits de la région.

Nous sommes convaincus qu'existent les bases permettant de poursuivre l'application d'une politique constructive à l'égard du Moyen-Orient qui puisse recueillir l'assentiment de larges segments de l'opinion nationale. Permettez-moi d'en présenter cinq principes prioritaires et de vous exposer comment nous les avons appliqués et entendons y donner suite?

En premier lieu, le soutien du droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues constitue une des pierres angulaires de la politique canadienne. Je constate avec satisfaction qu'aucun grand courant d'opinion ne met en cause cette prise de position fondamentale. Le soutien du Canada à Israël signifie que nous appuierons Israël et défendrons le principe de l'universalité chaque fois que la participation d'Israël à des organismes internationaux sera contestée. Il signifie que nous appuierons le droit d'Israël à un débat équitable chaque fois que ses politiques seront mises en cause. Mais, comme je l'ai déjà dit, le soutien à Israël ne signifie pas que ses dirigeants ou ses politiques sont à l'abri des critiques.

Le deuxième volet de notre politique découle du désir des Canadiens que les droits de la personne des Palestiniens soient respectés. Nous avons clairement exposé notre opinion selon laquelle les Palestiniens ont des droits individuels et collectifs légitimes, y compris le droit à un foyer national à l'intérieur d'un territoire clairement

délimité, la Cisjordanie et la bande de Gaza, et le droit de participer à part entière aux négociations portant sur leur avenir. Je me suis également efforcé de veiller à ce que nous manifestions concrètement notre intérêt pour leur situation difficile sous forme d'une aide humanitaire et au développement qui, tout en étant modeste, n'est pas insignifiante, et qui vient s'ajouter aux représentations que nous faisons en leur faveur. Ce soutien, venant d'un pays dont l'engagement à l'égard de l'existence et de la sécurité d'Israël est bien connu, constitue une expression de nos vues sur la nature du règlement politique à rechercher.

En 1988, il se dégage un consensus de plus en plus large sur la scène internationale et au Canada, selon lequel le moment est venu d'instaurer une paix fondée sur la reconnaissance mutuelle, le compromis territorial et le respect, par les Israéliens et les Palestiniens, de leurs droits légitimes respectifs. Le gouvernement du Canada favorise cette opinion et notre politique continuera d'en témoigner.

La troisième caractéristique de l'approche canadienne consiste à donner peu d'importance à la rhétorique et, chaque fois que c'est possible, à privilégier l'action concrète. Les opérations de maintien de la paix, dont l'efficacité est proportionnelle à leur discrétion, illustrent cette approche. Les Canadiens comprennent que la participation de nos contingents à trois de ces opérations dans la région est précieuse et ils sont fiers des réalisations de ces contingents, tout comme nous sommes fiers de l'aide canadienne au développement, y compris celle accordée aux Palestiniens dans les territoires et dans les camps de réfugiés.

Les droits de la personne constituent le quatrième grand volet de l'action du Canada dans la région. À mon avis, les Canadiens considèrent que ces droits ne sont ni divisibles ni négociables. Nous en avons fait état dans de nombreuses parties du monde. Dans beaucoup de ces cas, nous avons bénéficié de l'intérêt et de la coopération du CCI et des organismes qui le composent. J'entretiens le grand espoir que nous parviendrons à une convergence similaire quant au traitement des Palestiniens par les autorités israéliennes. Je soulève cette question parce que la franchise me paraît de mise entre nous sur un sujet qui, inévitablement, figure à chacun de nos ordres du jour. La bonne santé à long terme des relations entre le

Canada et Israël dépend de notre capacité d'aborder directement cette question et des questions similaires.

Enfin, tout en gardant à l'esprit notre propre mise en garde à l'égard des ordonnances extérieures, j'aimerais évoquer brièvement l'aspiration fondamentale à la paix régionale qui nous rassemble aujourd'hui. Le Canada préconise depuis longtemps la participation active des États-Unis et il salue la détermination du secrétaire d'État Shultz d'explorer les moyens de faire avancer le processus de paix, et ce avec le sentiment d'urgence que ce processus mérite.

C'est dans cet esprit que le premier ministre Mulroney a récemment écrit au premier ministre Shamir pour lui demander instamment de réagir à la nouvelle initiative de paix américaine en faisant preuve d'un esprit accueillant, d'imagination et de courage politique. Ce n'est qu'ainsi qu'Israël sera clairement perçu comme étant disposé, à partir d'une position de force, à prendre les risques que suppose l'instauration de la paix.

Le Canada a la ferme conviction que l'instauration de la paix passe par un compromis territorial. La résolution 242 du Conseil de sécurité, qui énonce le principe de l'échange de terres contre la paix, offre le meilleur espoir de rompre le cercle vicieux de la violence et de parvenir à un règlement. Les dirigeants d'Israël savent très bien que telle est notre position, et qu'elle reflète l'analyse faite de bonne foi par un ami. Les dirigeants palestiniens connaissent également la position du Canada. Les événements qui se produisent en Cisjordanie et à Gaza ont démontré que l'intransigeance sur la question de la terre ne peut, dans la meilleure des hypothèses, que procurer une coûteuse illusion de sécurité. Elle est le gage d'un avenir d'affrontements et, en dernière analyse, d'une crise d'identité pour Israël.

Je demande aux membres du CCI d'unir leur voix à celle de leur gouvernement et de transmettre le même message profondément ressenti à leurs amis en Israël, à tous les échelons de la société. Pour ma part, je m'engage à faire parvenir un message connexe aux Palestiniens avec lesquels nous sommes en contact, à savoir que la confirmation de leur propre consentement à reconnaître l'existence de l'État d'Israël et, par là-même, de leur acceptation d'un compromis territorial, revêtirait une importance décisive à un moment où l'échéance des décisions critiques approche. J'appellerai à nouveau les Palestiniens à s'abstenir d'emprunter la voie trop facile de la violence et à rechercher plutôt des solutions pacifiques aux problèmes et aux doléances qui sont les leurs depuis longtemps.

On ne peut plus repousser davantage le processus de reconnaissance mutuelle.

Il nous faut prier pour que les peuples de la terre des miracles osent rêver de réconciliation; pour que leurs enfants soient libérés des cauchemars de la violence et de la destruction, et leurs parents du carcan de la haine et de la vengeance. Puisse cette heure troublée céder la place à une nouvelle aurore et puisse l'année du quarantième anniversaire d'Israël passer à l'histoire comme l'année de la paix.